Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Altacor MaX Insecticide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002561

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	Chlorantranili- prole	500008-45-7	70
kaolin	kaolin	1332-58-7	>= 5 - < 10 *
Residues (petroleum), catalytic reformer frac- tionator, sulfonated, polymers with formal- dehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic refor- mer fractionator, sulfonated, po- lymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	>= 1 - < 5 *
Silicon, amorphous	Silicon, amor- phous	112945-52-5	>= 0.1 - < 1 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus : Inconnu.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

importants, aigus et différés

Protection pour les secou-

ristes

: Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés de brome Composés chlorés

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

çatıon

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Température d'entreposage

recommandée

< 40 °C

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022 1.0

Remarques L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect granules

Couleur brun pâle

Odeur douce

Seuil de l'odeur non établi(e)

pΗ 9.9

(solution à 1% dans l'eau)

Point de fusion/congélation non établi(e)

Point/intervalle d'ébullition non établi(e)

Point d'éclair non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) Non hautement inflammable

279.8 °C Auto-allumage

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non établi(e)

Limite d'explosivité, inférieure : non établi(e)

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

Pression de vapeur : non établi(e)

Densité : non établi(e)

Masse volumique apparente : 0.73 g/cm3Densité après tassement

0.71 g/cm3Densité d'écoulement

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 2.77 (20 °C)

pH: 4

Matière active

log Pow: 2.86 (20 °C)

pH: 7

Matière active

log Pow: 2.8 (20 °C)

pH: 9

Matière active

Viscosité

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Produits incompatibles : Oxydants forts

Acides forts
Bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

Ne contient pas de composé classé mutagène

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Ce produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une

forme non respirable. Il est peu probable que l'inhalation de silice cristalline se produise suite à une exposition à ce produit., Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduc-

- Évaluation ti

tion

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 1188 - 1526 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

Silicon, amorphous:

Remarques : Aucun effet nocif n'a été observé lors de tests de toxicité

chronique.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 13.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0116 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons : NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

(Toxicité chronique) 1.28 mg/l

Durée d'exposition: 36 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.110 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.005 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.0274 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

DL50 (Poephila guttata (diamant mandarin)): > 2,250 mg/kg

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022 1.0

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Silicon, amorphous:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau Demi-vie de dégradation (DT50): 10 d pH: 9

kaolin:

Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-Biodégradabilité

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022 1.0

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Silicon, amorphous:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 15

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.77 (20 °C)

pH: 4

log Pow: 2.86 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 2.80 (20 °C)

pH: 9

kaolin:

Bioaccumulation Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Sans objet

Mobilité dans le sol

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 244 - 464

Remarques: immobile

kaolin:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans le sol

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Chlorantraniliprole)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Chlorantraniliprole)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : o

.

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Chlorantraniliprole)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

RYX TECHNICAL

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résul-

Altacor MaX Insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 08/26/2022 50002561 Date de la première parution: 08/26/2022

tats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique